

ORDONNANCE COLLECTIVE	Obtenir un accès veineux à l'aide d'un soluté OCT-1		OCT-1		
Référence à un protocole : oui non	Date de mise en vigueur :	te de mise en vigueur : Date de révision :			
Titre ou numéro :	Janvier 2008	2011			
Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance : Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.					
Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : CLSC : Richmond					
Tous les secteurs :	Urgence Windsor				
Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée : Toute clientèle lors d'une situation d'urgence.					
Activités réservées : • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance; • Appliquer des techniques invasives					

CONTEXTE:

Le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire lui permet de contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, à prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs.

Dans le cadre de sa contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins, l'infirmière auxiliaire ne peut exercer cette activité en pleine et entière autonomie. Elle doit agir en collaboration avec l'infirmière.

L'infirmière auxiliaire peut procéder à la collecte d'informations, communiquer ses observations verbalement ou par écrit et remplir toutes les autres fonctions que lui confie l'infirmière.

Indication et condition d'initiation

Situation d'urgence.

Intention thérapeutique

- Faciliter un accès veineux;
- Prévenir et traiter l'état de choc.

Contre-indications

Aucune

Limites/référence au médecin

Aucune

DIRECTIVES

- Se référer à la technique de soins 5.11;
- Installer une perfusion intraveineuse à l'aide d'un soluté de NaCl 0.9 à un débit de 30 à 40cc/heure (afin de tenir la veine ouverte);
- Faire appel au service ambulancier, si requis.

Référence aux méthodes de soins :

Chapitre 5.11.

Sources

• CSSS de l'Ouest-de-l'Île, Ordonnances collectives, février 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par :	
Marielle Lehoux-Brisson	Septembre 2007
Directrice des soins infirmiers	Date
Personnes consultées :	
Joanne Roy	Septembre 2007
Conseillère clinique services de santé courants	Date
Daniel Boislard	Septembre 2007
Chef d'administratin de programme services généraux	Date
Dre Chantal Brien	Novembre 2007
Médecin, mission CLSC	Date
Dr Christian Gaouette,	Juin 2008
Médecin, Urgence	Date
	Date

INSTANCES CONSULTÉES

⊠ CECII	⊠ CMDP	☑ Comité exécutif du CMDP
⊠ CIIA	⊠ DSP	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Président du CMDP	Date
Directrice des soins infirmiers	Date